



Collège Aliénor d'Aquitaine Bordeaux
Réunion mensuelle des parents d'élèves – 03 novembre 2016

Le fonctionnement des conseils de classe et le rôle des parents

La présence des parents dans les conseils de classe est relativement récente, les parents pouvant être perçus comme des « intrus » par les professeurs et la direction du collège (« On joue en amateurs dans un milieu de professionnels »). Elle résulte d'une revendication forte des fédérations de parents d'élèves pour que les parents participent – au moins formellement – aux décisions globales et individuelles.

Composition des conseils de classe :

- Le chef d'établissement ou son représentant (adjoint)
- Le professeur principal
- Les autres enseignants (tous ne sont pas nécessairement présents car il arrive souvent que plusieurs conseils de classe se déroulent en même temps)
- Les 2 délégués de classe représentant les élèves
- Les représentants des parents : 2 maximum ;
 - ces parents étant « présentés » par la FCPE (seule fédération élue au conseil d'administration), il convient de privilégier les adhérents à la FCPE et de veiller à ce que les parents non adhérents FCPE qui siègent en conseil de classe s'engagent à respecter les valeurs de la FCPE.
 - le débat s'engage sur le fait que les parents assistent au conseil de classe de « leur » enfant : c'est plus facile pour avoir des échos de ce qu'il s'y passe mais peut être gênant dans le cas où son enfant est le meilleur élève ou fait partie des cas difficiles, car on risque de réagir de manière plus affective ; inversement on risque d'être un peu démuni si l'on assiste au conseil d'une classe que l'on ne connaît pas, mais ce risque peut être limité si on prépare avant et si l'on assiste sur la durée aux 3 conseils trimestriels de la même classe ;
 - il est en effet important que les parents qui suivent une classe le fassent sur la durée toute l'année, afin d'assurer un suivi effectif et de voir l'évolution ; en cas d'indisponibilité ponctuelle il faut donc passer les informations (historique, compte-rendu du conseil précédent) au parent qui remplace.
 - concrètement : l'administration envoie à la FCPE le planning des conseils de classe quelques semaines avant, planning que la FCPE diffuse à tous ses contacts pour que les parents « s'inscrivent » dans la classe de leur choix. Le planning actualisé est mis à jour et diffusé au fur et à mesure, l'objectif étant que jamais une classe ne reste sans aucun représentant des parents d'élèves.

Le déroulement d'un conseil de classe répond à un certain formalisme :

- L'administration du collège distribue aux présents le tableau synthétique des notes : relevé des moyennes de chacun des élèves pour chaque matière
- Le professeur principal donne un avis global qui fait normalement la synthèse des avis de ses collègues

- Les professeurs donnent chacun leur avis général sur la classe, ces avis globaux étant repris dans une fiche de synthèse distribuée aux parents
- La parole est donnée aux élèves, qui ont généralement préparé le conseil de classe lors de l'heure « vie de classe » ; leur intervention est souvent un peu formatée.
- La parole est donnée aux parents (à défaut, ils doivent la réclamer) pour une intervention d'ordre général sur la classe, soit en réaction aux avis des professeurs, soit pour mentionner des éléments que les autres parents leur ont signalé via le questionnaire préparatoire.
- Cas individuels de chaque élève : majeure partie du conseil de classe
 - Les professeurs donnent leur avis
 - Les « bons et mauvais points » sont décidés par le conseil de classe : Félicitations, Encouragements, Avertissement de travail et/ou de comportement

Le rôle des parents :

- Préparer le conseil de classe
 - En adressant aux parents en avance *via* les délégués élèves un questionnaire synthétique (le taux de retour est généralement faible sauf en 6^{ème}) ; du coup il serait intéressant que ce soit l'administration du collège qui assure la diffusion aux parents par voie électronique
 - En échangeant si possible avec les délégués élèves un peu avant le conseil de classe : avis général sur la classe, points à soutenir éventuellement
 - En contactant si possible le professeur principal de la classe, dont le nom figure sur le tableau récapitulatif envoyé par l'administration
- Prendre des notes
- Intervenir pendant le conseil de classe
 - Sur des problématiques générales
 - Sur les cas individuels : par exemple, pour les élèves en grande difficulté, demander ce qui a été mis en place
 - Les parents ne doivent pas hésiter à demander la parole et à intervenir mais avec diplomatie : les questions doivent être posées avec « douceur » sans quoi on risque de se faire rembarer alors même que les questions sont sur le fond légitimes. Par ailleurs certaines problématiques, si elles sont repérées (ex : un professeur avec lequel cela se passe mal), ne sont pas à aborder dans cette instance collective mais doivent être signalées au bureau de la FCPE qui peut intervenir plus discrètement auprès de la direction.
- Etablir un compte-rendu : le parent rédige dans le délai le plus bref possible (48 heures) un compte-rendu qu'il adresse au référent FCPE et/ou à la boîte de messagerie fcpe.alienor@hotmail.fr ; ce compte-rendu est envoyé par la FCPE à la direction de l'établissement qui le diffuse en même temps (par Pronote) que le bulletin trimestriel de l'élève. Ce compte-rendu, très succinct (quelques lignes), peut notamment mentionner les points qui ont été abordés par les parents, les questions posées et les réponses apportées. A noter que Mme Gervais (principale) a indiqué que les bulletins allaient évoluer : chaque professeur expliquera davantage le programme de travail et indiquera où en est chaque élève ; cette évolution qui s'inspire de l'évaluation par compétences (« classes sans notes ») doit être explicitée lors du conseil d'administration du collège du 07 novembre.

Quel projet pour la FCPE cette année ?

Un terme revient souvent dans le document de référence édité par la FCPE (L'incollable du parent d'élève 2016) : la co-éducation. Il semble que certains textes promeuvent et facilitent cette participation des parents, dont s'est saisi M. Coux, directeur académique des services de l'Education Nationale (DASEN).

Il nous revient de proposer à la direction du collège des actions concrètes pour améliorer les relations et la participation des parents.

Sont ainsi proposés :

- La relance du projet de vie scolaire

Ce projet doit être voté en conseil d'administration. Un précédent projet travaillé en 2012 entre représentants des professeurs, des parents d'élèves, et l'administration du collège n'avait pas abouti en raison de désaccords entre les personnels de la vie scolaire (agents de l'administration) et les professeurs. Il faut néanmoins avoir à l'esprit que les parents ne peuvent en aucun cas arriver avec un projet finalisé : le projet de vie scolaire est en effet impulsé par la principale et elle seule, qui confie son élaboration à une commission à laquelle les parents peuvent participer. Les rouages sont assez fermés et très codifiés.

- La FCPE réitère formellement sa demande de participer à la commission lors du conseil d'administration du 07 novembre. Elle peut aussi écrire au rectorat et à l'inspection d'académie pour faire connaître sa volonté de participer.

- Autre espace à investir : la Commission Education Santé Citoyenneté (CESC)

Cette commission ne se tient pas dans notre collège, alors que c'est une obligation et qu'il y a quelques années elle se réunissait régulièrement

- Demander lors du prochain CA à ce que cette commission se tienne 3 fois par an
- Il est nécessaire que les parents qui y ont été désignés (qui figurent sur la liste des 12 parents élus en début d'année) se mobilisent effectivement

- Etablissement d'une convention avec l'administration du collège pour faciliter certains aspects logistiques

Sur le modèle de la convention qui lie l'association des parents d'élèves du Conservatoire avec l'administration du conservatoire, il s'agit de faciliter certains aspects logistiques, par exemple la possibilité que des informations FCPE soient diffusés aux parents par l'administration du collège (ex : questionnaire de préparation des conseils de classe)

- Organisation d'une bourse aux fournitures ? cf. document joint.